



VIGILANCE

avec les lignes électriques aériennes

En 2006, le contact direct d'une benne basculante avec une ligne électrique aérienne a provoqué le décès d'un salarié agricole...

Les services Santé Sécurité au Travail MSA de la région sensibilisent les professionnels afin de limiter les accidents liés au contact avec les lignes électriques aériennes présentes dans les champs ou sur les exploitations.

CIRCONSTANCES

Le risque d'électrocution existe au moment où le travailleur quitte son poste de conduite (automotrice, télescopique) ou lorsqu'il actionne un organe de commande (benne) dès que le contact ou l'amorçage est établi avec une ligne électrique.

MESURES DE PRÉVENTION

Se tenir éloigné des lignes électriques aériennes



L'amorçage de l'arc électrique peut se produire à distance avec des effets comparables à ceux d'un contact direct avec des éléments sous tension. La principale mesure de prévention consiste à travailler à distance des lignes électriques. Il importe de connaître la hauteur maximale des engins (notice d'utilisation des machines) ainsi que les distances de sécurité définies selon les tensions des lignes électriques (cf. tableau).

Distance de sécurité en fonction des travaux

	Tension (volts)	Distance câble-sol (mètres)	Distance de sécurité (mètres)	
			en passage	en manoeuvre
Basse et haute tension	50 000 v	6 m	1 m	3 m
Haute tension	50 000 v à 63 000 v	6,3 m	1,3 m	5 m
Haute tension	90 000 v	6,5 m	1,5 m	5 m
Haute tension	225 000 v	7,1 m	2,1 m	5 m
Haute tension	400 000 v	8 m	3 m	5 m

Association des Caisses de Champagne-Ardenne

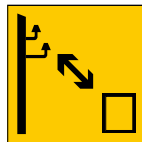
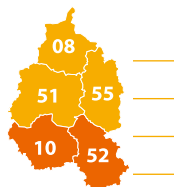
MSA Sud Champagne

MSA Marne Ardennes Meuse

Aube 03 25 43 54 52

03 26 40 88 11

Haute-Marne 03 25 30 33 16



La distance de sécurité est le rayon d'un cercle ayant comme axe la ligne électrique. Aucun élément des engins ne doit pénétrer dans ce volume.

ATTENTION car l'estimation, à vue des distances d'éloignement des lignes aériennes par rapport à un point donné, peut être source de graves erreurs.

ORGANISATION DU TRAVAIL

Les mesures de prévention (non exhaustives) à mettre en œuvre peuvent être :

- Le remisage des matériels et le dépôt des produits végétaux (ensilage, betterave, silo de stockage) doivent être interdits sous les lignes.
- La circulation des engins doit être organisée pour limiter le passage sous les lignes électriques : mise en place de signalisation et/ou d'obstacles, création ou modification de chemins d'accès.

D'autres mesures sont conseillées : information du personnel, personne supplémentaire pour aider aux manoeuvres.

Conduite à tenir en cas de contact accidentel

(recommandations INRS ED 910 - Chargeuses)
Si l'engin est en contact avec une ligne électrique, respectez les consignes suivantes :

- Gardez votre calme, même si les pneus commencent à brûler
- Restez à votre poste de commande car vous êtes à l'abri

- Manoeuvrez l'engin pour le dégager de la zone dangereuse
- Avertissez les éventuels tiers (gestes, téléphones portables) ; ces derniers doivent se tenir à l'écart et ne pas toucher l'engin
- Ne descendez de l'engin que lorsqu'il sera éloigné de la ligne et séparé de celle-ci par une distance suffisante
- S'il est impossible de dégager l'engin, en cas de nécessité absolue, vous ne devez quitter votre poste de conduite qu'en sautant le plus loin possible, en évitant de toucher en même temps l'engin et le sol. Au sol, vous devez vous déplacer à tous petits pas ou par bonds, pieds joints, pour que la tension entre les deux pieds reste la plus faible possible (tension de pas).

Par ailleurs, un amorçage avec une ligne électrique peut provoquer une détérioration sévère des pneumatiques. Faites vérifier l'état des pneus dès que possible après l'incident.

Evaluation des risques

Nous rappelons que ce risque doit figurer dans le document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels.

Des conseillers en prévention pour vous aider

Les conseillers en prévention de la MSA vous alertent sur les risques liés à l'existence de lignes électriques sur votre exploitation.